

CANADA EUROPE



**Déclaration politique commune
sur les relations entre
l'Union européenne et le Canada
et
Plan d'action commun UE-Canada**



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20086467 9

DOCS

CA1 EA444 97J56 EXF

Joint political declaration on
Canada-EU relations and joint
Canada-EU action plan. --

43279935

DÉCLARATION POLITIQUE COMMUNE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA	i
PLAN D'ACTION COMMUN UE-CANADA	1
I.RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES	1
1. <u>Renforcement du système commercial multilatéral</u>	1
2. <u>Revisiter les relations économiques bilatérales</u>	4
3. <u>Emploi et croissance</u>	9
II.QUESTIONS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ	10
1. <u>Renforcement de la coopération sur les questions de sécurité euro-atlantique</u>	10
2. <u>Renforcement de la coopération sur les questions mondiales</u>	11
3. <u>Coopération régionale</u>	12
4. <u>Coopération au développement</u>	13
5. <u>Aide humanitaire</u>	14
III.QUESTIONS TRANSNATIONALES	14
1. <u>Préservation de l'environnement</u>	14
2. <u>Coopération arctique</u>	15
3. <u>Migration et asile</u>	15
4. <u>Lutte contre le terrorisme</u>	16
5. <u>Lutte contre la criminalité internationale organisée, le trafic de drogue et l'utilisation abusive des autoroutes de l'information</u>	16
6. <u>Coopération dans le domaine judiciaire</u>	17
7. <u>Coopération dans le domaine de la santé</u>	17
IV.PROMOTION DES LIENS	18
1. <u>Renforcement des liens dans le domaine de l'éducation et de la culture</u>	18
2. <u>Renforcement et élargissement de la coopération scientifique et technique</u>	19
3. <u>Contacts interentreprises</u>	19
4. <u>Liens entre personnes</u>	20

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Division de l'Union européenne (REU)
125 Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0G2

http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geo/europe/eu/menu1_fr.htm

DÉCLARATION POLITIQUE COMMUNE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

Conscients des liens historiques, traditionnels, culturels et de parenté qui nous unissent, ainsi que de nos valeurs communes, nous, l'Union européenne et le Canada, convenons de renforcer encore notre coopération en vue d'atteindre des objectifs communs, et ce sur la base de principes profondément respectés et partagés. Cette entreprise commune revêt une signification particulière eu égard aux relations commerciales qui caractérisent la région transatlantique depuis l'époque de la découverte, ainsi qu'à un attachement à la sécurité commune et aux valeurs démocratiques qui ont conduit les Européens et les Canadiens à s'allier dans la défense de la liberté et de la démocratie en Europe et ailleurs. Le profond attachement que nous portons à la démocratie et à l'État de droit, notre engagement commun dans la protection des droits de l'homme et notre action en faveur des économies de marché ainsi que l'accord-cadre de 1976 et la déclaration de 1990 sur les relations CE-Canada, tous ces éléments confèrent un sens particulier aux actions que nous entreprendrons en commun. Dans ce contexte, nous pourrons nous associer tous les participants intéressés, y compris les provinces canadiennes et les autres entités sous-nationales dans leurs domaines de compétence respectifs, au développement des contacts transatlantiques et à la mise en oeuvre du plan d'action commun.

La communauté transatlantique jouit d'une longue tradition en matière de coopération dans les domaines de la sécurité et de la défense internationales. Eu égard au nouveau contexte de sécurité qui règne sur le continent européen, nous nous sommes engagés à construire une architecture européenne de sécurité où l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe ont des rôles à jouer qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Nous coopérerons activement afin d'imprimer un nouvel élan au progrès démocratique, à la bonne gestion des affaires publiques, à l'État de droit et aux droits de l'homme. Dans l'avenir, nous accorderons une attention accrue à la diplomatie préventive, au maintien et à la consolidation de la paix. Nous coopérerons étroitement sur la question de l'ex-Yougoslavie. Nous nous efforcerons ensemble de reconstruire une société civile viable dans cette région détruite par la guerre et de créer les conditions nécessaires d'une paix durable.

Sur la base des expériences communes dans l'aide aux nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale, à la Russie, à l'Ukraine et aux autres NEI, nous chercherons ensemble à établir des fondements solides pour la stabilité, la démocratie, l'économie de marché et la croissance économique dans la région.

Nous adopterons de nouvelles mesures afin d'accroître notre collaboration dans toutes les instances chargées de la maîtrise des armements et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans le domaine de la maîtrise des armes conventionnelles, y compris dans le cadre de l'objectif d'élimination des mines terrestres antipersonnel, nous sommes convenus de déployer des efforts particuliers. Pour relèver les défis que constituent les menaces pesant sur la sécurité mondiale et l'effet transnational des tendances mondiales, nous renforcerons la coopération afin de mieux affronter des problèmes tels que la dégradation de l'environnement, la sécurité nucléaire, la migration non contrôlée, le terrorisme et la criminalité internationale. Nous chercherons à nous assurer le soutien d'autres membres des Nations Unies afin de promouvoir des systèmes internationaux efficaces, là où le besoin s'en fait sentir.

Rappelant la priorité que nous accordons à l'aide au développement, notamment vis-à-vis des pays les moins développés, nous convenons de renforcer notre coordination dans les enceintes multilatérales et de coopérer plus activement au niveau bilatéral.

Nous stimulerons la prospérité économique en adoptant des mesures qui consolident nos relations commerciales et intensifient les contacts interentreprises ; de même, nous nous attacherons en priorité à résoudre les litiges commerciaux bilatéraux en suspens et à renforcer le

développement des courants d'échanges bilatéraux. Pour ce faire, nous prendrons pour principes directeurs la coopération et le recours, pour le règlement des différends, à des règles définies. Nous viserons essentiellement à obtenir des résultats concrets en matière de réduction et d'élimination des entraves aux échanges. Nous unirons également nos efforts, au sein de l'Organisation mondiale du commerce, afin d'ouvrir de nouveaux marchés et d'accroître la prospérité.

Outre l'approche commune entre l'Union européenne et le Canada dans la lutte contre les embargos secondaires, nous oeuvrerons ensemble dans le cadre du Plan d'action pour éviter l'unilatéralisme et l'application extraterritoriale des lois.

Afin d'assurer de longues perspectives d'avenir à nos relations bilatérales, nous convenons de mettre particulièrement l'accent sur les liens entre les personnes qui jettent un pont par-dessus l'Atlantique. Afin de renouveler nos liens fondés sur des cultures et des valeurs partagées, nous encouragerons les contacts entre nos citoyens, à tous les niveaux, particulièrement au sein de la jeunesse. Nous éliminerons également les obstacles inutiles existant entre les personnes, en facilitant les contacts entre nos hommes et nos femmes d'affaires respectifs et en leur permettant d'identifier plus facilement les nouveaux débouchés commerciaux.

Reconnaissant l'impact que les technologies de l'information ont eu sur le progrès scientifique, nous adopterons de nouvelles mesures imaginatives afin de renforcer la collaboration dans le domaine de la science et de la technologie. Conscients des nouvelles réalités de la mondialisation et de la société naissante de l'information, y compris des perspectives permettant d'accroître la prospérité, nous coopérerons dans le développement de stratégies d'information et de communication qui respectent la diversité culturelle et linguistique.

Afin de veiller à ce que nos représentants élus restent attachés et sensibles aux nouveaux courants de nos relations empreintes de dynamisme, nous promouvons activement les contacts sur les questions d'intérêt commun entre nos parlementaires, ainsi qu'entre nos jeunes, nos artistes et nos créateurs.

En vue d'atteindre nos objectifs communs, nous adoptons ce jour la présente déclaration politique commune et son plan d'action commun visant à renforcer notre coopération bilatérale. Ces documents n'ont pas d'incidence sur la position juridique de la Communauté européenne, de ses États membres ou du Canada et ils ne préjudicient pas non plus aux positions juridiques respectives du Royaume d'Espagne et du Canada dans l'affaire de la compétence en matière de pêcheries soumise à la Cour internationale de Justice. Le plan d'action est fondé sur nos valeurs communes qui constituent la source de notre force dans de si nombreux domaines. Nous nous engageons à partager ces valeurs et leurs effets bénéfiques avec d'autres pays qui peuvent solliciter notre coopération et notre soutien. À cet égard, nous envisagerons avec les États-Unis une approche trilatérale, cas par cas, de certains domaines relevant du plan d'action commun.

Alors que nos relations continuent à évoluer dans un cadre dynamique, nous sommes prêts à relever de nouveaux défis et à saisir de nouvelles opportunités en mettant à jour et en modifiant notre programme d'action commun afin de répondre aux besoins futurs.

FAIT à Ottawa, en deux exemplaires, ce 17^e jour de décembre 1996, en langues française et anglaise, chaque version étant également valide.

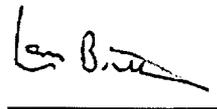
**POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA**



**POUR L'UNION
EUROPÉENNE**



Sir Leon Brittan
Vice-Président de
la Commission
européenne



PLAN D'ACTION COMMUN UE-CANADA

Le présent plan d'action vise à renforcer et à étendre les relations UE-Canada. Il comporte quatre parties :

Relations économiques et commerciales
Politique étrangère et de sécurité
Questions transnationales
Promotion des liens.

Le plan d'action appliquera la déclaration politique commune et sera mis en oeuvre sur la base des mécanismes mis en place au titre de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique entre les Communautés européennes et le Canada de 1976, de la Déclaration sur les relations CE-Canada du 22 novembre 1990 et, le cas échéant, d'autres instruments bilatéraux ou multilatéraux. Les sommets UE-Canada en évalueront les résultats et les perspectives.

I. RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

L'UE et le Canada sont d'importants partenaires économiques qui partagent une vision et une philosophie communes en ce qui concerne le commerce international. Ils s'attachent à renforcer le système commercial multilatéral et à faciliter leurs échanges et courants d'investissement bilatéraux.

1. Renforcement du système commercial multilatéral

a) Renforcement de l'OMC

Ils poursuivront les objectifs suivants :

- promouvoir l'adhésion au système commercial multilatéral, notamment le fonctionnement efficace du système de règlement des différends instauré dans le cadre de l'OMC, et assurer la mise en oeuvre intégrale des accords de l'Uruguay Round par tous les membres de l'OMC ;
- veiller à assurer un suivi positif et concret de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Singapour en décembre 1996 ;

- coopérer en vue de l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC sur la base du respect des règles de l'OMC et de la réalisation d'un accès significatif au marché ;
- promouvoir l'efficacité de gestion et de fonctionnement de l'OMC.

b) Négociations encore en cours dans le cadre de l'Uruguay Round

Ils coopéreront et s'engageront à mener à leur terme les négociations sur les télécommunications et les services financiers, en cherchant à conclure de véritables accords multilatéraux fondés sur le principe de la NPF, ainsi qu'à assurer la libéralisation multilatérale des transports maritimes.

c) Marchés publics

- Ils conviennent des objectifs généraux suivants : encourager tous les membres de l'OMC à adhérer à l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et améliorer les disciplines de l'accord.
- Ils s'engagent à remplir pleinement les obligations qui leur incombent au titre de l'AMP et dans le cadre des négociations en cours sur les marchés publics, au sein de l'OMC, et favoriseront le lancement de nouvelles négociations visant à réellement couvrir tous les marchés publics et à impliquer tous les membres de l'OMC.
- Ils conviennent de commencer à élaborer un accord multilatéral sur la transparence, l'ouverture et la régularité des marchés publics, qui contribuerait également à réduire la corruption comme entrave aux échanges.

d) Nouvelles questions en matière de politique commerciale

Ils aborderont ensemble, dans le cadre de l'OMC et dans d'autres enceintes internationales, les nouvelles questions dans le domaine commercial, notamment :

- i) environnement : ils donneront suite au rapport du Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement (CCE) destiné à la réunion ministérielle de Singapour en oeuvrant au sein du

CCE afin d'assurer que les politiques en matière commerciale et environnementale se soutiennent mutuellement.

- ii) investissements : ils chercheront à faire aboutir les négociations sur un accord multilatéral sur l'investissement dans le cadre de l'OCDE en préservant les grands principes de libéralisation et de protection des investissements à l'échelle internationale.

Ils conviennent de promouvoir les travaux sur le commerce et l'investissement au sein de l'OMC et de mettre tout en oeuvre pour créer les conditions nécessaires au lancement de négociations sur les investissements au sein de l'OMC, qui ne devraient pas préjuger les résultats des négociations relatives à l'accord multilatéral sur l'investissement.

- iii) concurrence : ils poursuivront les travaux sur la portée d'une action multilatérale dans les domaines de la politique de commerce et de concurrence, en vue d'inscrire ce point à l'ordre du jour de prochains travaux de l'OMC avec pour objectif une réglementation éventuelle.

- iv) normes de travail : Ils confirment leur approbation des dispositions concernant les normes de base de travail contenues dans la Déclaration ministérielle de l'OMC adoptée à Singapour le 13 décembre 1996.

e) Ouverture de nouveaux marchés

Ils coopéreront pour créer de nouveaux débouchés commerciaux, sur le plan bilatéral et au niveau mondial, conformément aux règles de l'OMC.

Ils se consulteront au sujet de leurs récentes initiatives respectives en matière d'accès au marché.

Ils oeuvreront pour qu'un accord multilatéral sur les technologies de l'information puisse être conclu le plus rapidement possible.

En vue de la réunion de l'OMC à Singapour, ils rechercheront toutes les possibilités permettant de poursuivre la libéralisation du commerce.

f) Droits de propriété intellectuelle (DPI)

- Ils coopéreront en vue d'assurer l'application intégrale de l'accord sur les ADPIC et d'améliorer le niveau de protection des DPI à travers le monde.
- Ils uniront leurs efforts pour mener à bon terme les travaux entrepris dans le but de mettre au point des normes améliorées de protection des DPI dans le cadre de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

g) Normes et règlements techniques

Ils coopéreront afin de veiller à la parfaite mise en oeuvre des accords relatifs aux obstacles techniques aux échanges et des accords sanitaires et phytosanitaires et envisageront de développer de nouvelles actions au sein de l'OMC pour éliminer les obstacles techniques aux échanges.

2. Revigorer les relations économiques bilatérales

Avec les États-Unis, ils envisageront, cas par cas, une approche trilatérale des relations entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis pour les sujets relevant du nouveau marché transatlantique.

a) Règlement des litiges commerciaux bilatéraux et promotion du commerce

Ils chercheront en priorité à résoudre les litiges commerciaux bilatéraux en cours et à accroître le développement des courants d'échanges bilatéraux. Ils s'engagent à utiliser de manière plus efficace et, au besoin, à améliorer les mécanismes existants, y compris ceux prévus par l'accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976, pour permettre une détection rapide des litiges potentiels en matière d'échanges et d'investissements et pour répondre à l'accroissement des débouchés économiques et commerciaux.

b) Étude commune

Ils étudieront en commun les moyens permettant de faciliter les échanges de biens et de services et de réduire encore davantage ou d'éliminer les entraves tarifaires et autres.

c) Certification des normes et questions liées aux réglementations

Ils concluront rapidement un accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, qui prévoit des procédures de certification et d'essai pour plusieurs secteurs.

Ils renforceront la coopération dans le domaine des réglementations, notamment en encourageant les organismes de réglementation à accorder la priorité à la coopération avec leurs homologues transatlantiques respectifs, afin de régler et de prévenir les entraves techniques et autres entraves non tarifaires aux échanges et aux investissements résultant de procédures divergentes en matière de réglementation, à tous les niveaux.

d) Politique de la concurrence

Ils visent à mettre en vigueur en 1997 l'accord bilatéral de coopération dans le domaine de la politique de la concurrence.

e) Marchés publics

Ils chercheront à étendre l'accès à tous les niveaux à leurs marchés publics respectifs sur la base de chances équitablement réparties. Ils examineront également d'autres questions d'intérêt commun afin de faire progresser la libéralisation des marchés publics.

f) Services financiers

Ils coopéreront en vue de faciliter l'accès au marché pour leurs entreprises respectives de services financiers.

g) Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Ils renouvelleront leurs efforts afin de résoudre tous les problèmes bilatéraux en suspens en matière de DPI.

h) Douanes et fiscalité indirecte

i) Ils s'efforceront d'aboutir, au début de 1997, à un accord bilatéral sur la coopération douanière et l'assistance mutuelle. Cet accord devrait comporter :

- en ce qui concerne la coopération douanière :

- la simplification des procédures douanières, l'informatisation, y compris les échanges de données et l'accès commun aux bases de données, les méthodes de travail, les échanges de fonctionnaires et la coopération au sein d'organisations internationales ;

- en ce qui concerne l'assistance mutuelle :

- la communication de renseignements sur demande, y compris l'exécution de missions de surveillance et d'enquêtes et l'échange spontané d'informations sur toutes les questions liées à l'application des législations douanières de la Communauté et du Canada, y compris l'échange d'informations sur les mesures d'exécution prises en vue d'assurer une application correcte de la législation douanière et de prévenir et de combattre les infractions en matière douanière.
- ii) Ils définiront, dans la mesure du possible, une approche commune en ce qui concerne l'interprétation du Code sur l'évaluation en douane de l'OMC.
- iii) Ils échangeront des informations sur les systèmes de taxe sur la valeur ajoutée appliqués tant dans la Communauté qu'au Canada.

i) Droits antidumping et droits compensateurs

Ils s'efforceront de parvenir à un consensus multilatéral sur l'interprétation et l'application des règles de l'OMC en matière de droits antidumping et de droits compensateurs.

j) Pêcheries

Prenant acte :

- du Compte-rendu concerté du 20 avril 1995 et de l'adoption ultérieure de ses différents éléments dans le cadre de l'OPANO ;
- de la décision du Canada de rouvrir ses ports, à compter du 21 juin 1996, aux navires de pêche immatriculés dans la Communauté et du fait que les entreprises communautaires et canadiennes peuvent entreprendre des activités commerciales conjointes ;

Ils donneront suite aux résultats des négociations bilatérales en matière de pêche qu'ils ont menées en 1992 et 1995.

Ils affirment leur détermination à adopter toutes les mesures nécessaires pour que l'accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs soit rapidement ratifié puis mis en oeuvre.

k) Coopération vétérinaire, sanitaire et phytosanitaire

Ils chercheront à conclure rapidement les négociations en cours sur un accord bilatéral concernant l'équivalence dans le secteur vétérinaire. De même, ils coopéreront dans les domaines sanitaire, phytosanitaire et autres.

l) Transports

Ils contribueront en commun au développement d'un système global de navigation par satellites et des mécanismes de coopération multilatérale nécessaires pour atteindre cet objectif.

Ils coopéreront en matière de gestion du trafic aérien et de sécurité aérienne.

Ils échangeront des informations sur le transport maritime de marchandises dangereuses ou polluantes, intensifieront encore la coopération en ce qui concerne le contrôle des navires par l'État du port et développeront la coopération en ce qui concerne les systèmes de gestion et d'information sur le trafic maritime, y compris

l'utilisation du "European Permanent Traffic Observatory" (EPTO).

m) Énergie

Ils se consulteront régulièrement, en utilisant les mécanismes existants, sur l'énergie et des questions qui s'y rapportent et étudieront les possibilités d'actions communes ou coordonnées dans les cas appropriés, notamment en ce qui concerne le commerce de l'énergie, les investissements et la dérégulation, la politique énergétique, y compris dans ses aspects liés à l'environnement, la technologie de l'énergie et les questions nucléaires. Est également concernée la coopération avec les pays tiers dans le domaine de l'énergie et, en particulier, avec les anciens pays à économie planifiée centralisée.

n) Société de l'information, technologies de l'information et télécommunications

Ils veilleront à :

- échanger leurs points de vue sur l'évolution de la société de l'information (à la fois sur la technologie et le contenu de l'information, y compris dans le secteur audio-visuel) et à promouvoir la coopération entre eux afin de mieux comprendre son importance pour le progrès économique, social et culturel et pour le respect de la diversité culturelle et linguistique ;
- échanger leurs points de vue et à se concerter sur les questions de réglementation, en attachant une importance particulière aux politiques "procompétitives" et aux systèmes de réglementation, à l'interconnexion et l'interopérabilité, y compris les questions de normalisation, au service universel, à l'accès à l'information et à la protection des DPI ;
- poursuivre leurs travaux communs sur la politique en matière de télécommunications y compris la négociation d'un accord multilatéral sur les services des télécommunications de base, afin d'éliminer les entraves aux échanges et aux investissements et d'assurer des perspectives concurrentielles effectives ;
- échanger leurs points de vue sur les progrès respectifs réalisés dans le domaine des autoroutes de l'information

afin de recenser les perspectives de développement en commun des produits et des services des entreprises et du secteur public, de créer de nouveaux liens culturels et de renforcer leur capacité à promouvoir la diversité culturelle et linguistique ;

- coopérer pour l'intégration des pays en développement dans la société mondiale de l'information, en particulier par un appui commun des actions résultant de la Conférence sur la société de l'information et le développement tenue en Afrique du Sud et par une participation commune à l'Union internationale des télécommunications ;
- soutenir en commun la mise en oeuvre des projets globaux du G-7 concernant la société de l'information, y compris la mise en place de liaisons par réseau de communication à large bande et de liaisons institutionnelles entre les institutions européennes et canadiennes, destinées à faciliter les projets communs de coopération ;
- aborder la question de la protection des données et de la vie privée afin de faciliter les mouvements de données entre l'UE et le Canada tout en garantissant les droits des personnes.

o) Coopération dans le domaine statistique

Ils veilleront à :

- poursuivre leurs efforts en vue de faire concorder leurs statistiques respectives sur les investissements et les échanges de biens et de services ;
- mettre au point des méthodes compatibles pour la collecte et l'analyse des statistiques.

3. Emploi et croissance

Face au double défi que constituent l'objectif de la croissance économique et la lutte contre le chômage, ils coopéreront dans le cadre du suivi du Sommet du G-7 et de la Conférence du G-7 sur l'emploi tenue à Lille.

Ils continueront à échanger leurs points de vue sur les questions macroéconomiques, eu égard à l'importance d'un contexte macroéconomique sain, à la fois pour

développer des relations harmonieuses et pour favoriser une croissance non inflationniste, réduire les déséquilibres et renforcer la stabilité financière internationale.

Ils établiront un dialogue sur la politique de l'emploi ainsi que sur des questions liées au travail et des questions sociales sous l'égide du Comité mixte de coopération. Ce dialogue peut porter sur l'élimination des obstacles à l'emploi et des éléments dissuasifs en matière d'entrée sur le marché du travail ; l'intégration des jeunes dans le marché du travail ; le renforcement de la mobilité des travailleurs ; certaines approches de la formation et de l'innovation sur les lieux de travail.

II. QUESTIONS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ

Comme indiqué dans la déclaration de 1990 sur leurs relations, l'UE et le Canada sont attachés l'un et l'autre au renforcement des relations transatlantiques ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité en Europe, à l'expansion de la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit dans le monde en général. Ils ont un intérêt commun à favoriser et appuyer les efforts visant à résoudre les conflits internationaux et civils, notamment en appuyant les mesures de maintien et de consolidation de la paix. Ils se sont également engagés l'un et l'autre à oeuvrer par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes et à mettre en oeuvre une diplomatie préventive conformément au droit international.

Dans l'esprit des engagements et des mécanismes identifiés dans la déclaration de 1990, des domaines de consultation et d'action communes seront définis en commun et périodiquement réexaminés.

1. Renforcement de la coopération sur les questions de sécurité euro-atlantique

Reconnaissant le caractère indivisible de la sécurité euro-atlantique, ils confirment que l'OTAN reste, pour ses membres, la pièce maîtresse de la sécurité transatlantique qui établit le lien indispensable entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Dans le cadre des institutions compétentes et à la lumière de leur évolution, ils continueront à oeuvrer en commun pour promouvoir la sécurité commune y compris en créant une nouvelle architecture européenne de sécurité.

Ils s'efforceront ensemble de veiller à ce que le processus d'intégration aux structures européennes et transatlantiques de sécurité se déroule d'une manière qui améliore la sécurité commune préservée par le lien transatlantique.

2. Renforcement de la coopération sur les questions mondiales

a) Nations Unies

Ils coordonneront leurs efforts pour résoudre la crise financière des Nations Unies et se consulteront sur la réforme du système des Nations Unies.

Chaque fois que ce sera possible, ils coordonneront plus étroitement leurs positions dans toutes les instances des Nations Unies, y compris dans les agences spécialisées et les organes subsidiaires des Nations Unies, en respectant l'esprit des relations transatlantiques.

b) Sécurité mondiale, désarmement et non-prolifération

Ils coopéreront afin de réaliser de nouveaux progrès en matière de désarmement et coordonneront leurs efforts pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques en oeuvrant à l'application du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en promouvant et en renforçant le TNP en recherchant l'adhésion universelle à ce traité, et oeuvreront en faveur de la mise en oeuvre rapide et efficace de la convention sur les armes chimiques et de l'élaboration d'un régime de vérification pour l'application de la convention sur les armes biologiques et à toxines. Ils s'attacheront également à promouvoir la négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et ils coopéreront au sein du G-7/P-8 pour la gestion sûre et efficace des matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et désignées comme n'étant plus requises à des fins de défense. Ils s'efforceront de promouvoir davantage de limitations et de transparence en matière de transferts d'armes conventionnelles et contribueront à encourager la poursuite du renforcement de

la convention portant sur certaines armes conventionnelles et l'élimination de l'utilisation irresponsable de mines antipersonnel.

c) Droits de l'homme et démocratie

Ils veilleront à :

- se consulter sur le plan bilatéral et dans le cadre des instances compétentes des Nations Unies, principalement de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, sur les questions des droits de l'homme en général, et en particulier sur les mesures à appliquer aux pays où les droits de l'homme sont violés ;
- se consulter sur les missions de surveillance des élections, échanger régulièrement des informations sur les résultats des missions électorales et, si possible, coopérer en vue de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, l'État de droit, les institutions démocratiques et l'éducation civique ;
- se consulter et coopérer pour la mise au point de stratégies de consolidation de la paix en vue, notamment, d'élaborer un cadre d'action efficace ;
- améliorer la coordination internationale dans les situations consécutives à des conflits ;
- travailler ensemble à la promotion des droits de l'enfant.

3. Coopération régionale

Dans le cadre général de leurs consultations, l'UE et le Canada amélioreront le niveau de leur coopération dans les domaines spécifiques où cela pourrait se révéler approprié et utile. Pour le moment, ils réaffirment leur intérêt pour les domaines suivants :

a) OSCE

Ils renforceront leur coordination dans le cadre de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits et la gestion des crises, les mesures de confiance et de sécurité, le nouveau modèle de sécurité et la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

b) Les Balkans

Ils continueront à oeuvrer en commun pour assurer la pleine application des accords de paix de Dayton/Paris et des résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à apporter leur aide pour la reconstruction de la région.

Ils coopéreront pour préserver et développer les conditions politiques, juridiques, économiques et humaines nécessaires au rétablissement intégral de la paix, de la stabilité, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. Dans l'esprit de la diplomatie préventive, ils coopéreront également pour promouvoir les conditions générales de stabilité dans la région.

c) Europe centrale et orientale

Ils se consulteront et coopéreront pour appuyer le processus de transition vers une démocratie et une économie de marché intégrales dans les pays d'Europe centrale et orientale en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes d'intérêt commun.

d) Russie, Ukraine et autres NEI

Ils se consulteront sur leurs politiques respectives à l'égard de la Russie, de l'Ukraine et d'autres NEI en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes et les actions d'intérêt commun. Cette consultation aura lieu sur le plan bilatéral et dans le cadre d'enceintes multilatérales telles que la BERD, la BIRD et le FMI.

e) Moyen-Orient

Ils se consulteront sur de nouvelles mesures nécessaires pour promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

4. Coopération au développement

Rappelant la priorité qu'ils accordent à l'aide au développement, notamment vis-à-vis des pays les moins développés, ils conviennent de renforcer leur coordination dans les enceintes multilatérales et de coopérer plus activement au niveau bilatéral.

5. Aide humanitaire

Ils se consulteront pour améliorer la fourniture de l'aide humanitaire multilatérale ainsi que l'efficacité des opérations humanitaires des Nations Unies et pourront, le cas échéant, prendre des initiatives communes à cette fin.

III. QUESTIONS TRANSNATIONALES

À une époque de mondialisation croissante, l'UE et le Canada s'engagent à unir leurs efforts pour répondre efficacement aux nouveaux défis qui touchent leur environnement social et physique.

1. Préservation de l'environnement

Ils renforceront leurs efforts en vue d'améliorer l'efficacité des actions multilatérales visant à protéger l'environnement planétaire, notamment par un renforcement des échanges d'informations et de notifications sur les problèmes d'environnement de dimension mondiale, tels que la biodiversité, le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la désertification et l'érosion, la qualité de l'eau, les sources terrestres de pollution marine, les déchets dangereux, la contamination des sols et les questions relatives aux forêts.

Ils coopéreront au sein de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies et continueront à oeuvrer pour le succès des travaux de la CDD sur la gestion durable des forêts. Ils coopéreront également au sein du PNUE et du Fonds mondial pour la protection de l'environnement (GEF) afin d'inciter à un effort accru pour relever le défi que constitue la préservation de l'environnement mondial.

Ils amélioreront leur dialogue bilatéral en :

- échangeant des informations sur la mise au point et l'utilisation éventuelle d'instruments économiques et fiscaux pour la mise en oeuvre des objectifs de la politique environnementale ;
- s'efforçant de parvenir, en matière d'environnement, à de meilleurs résultats dans l'introduction de la dimension écologique dans leurs activités ;

- échangeant des informations sur leurs systèmes respectifs de labels écologiques ;
- développant la coopération sur les questions chimiques, telles que le consentement informé préalable pour le commerce de produits chimiques dangereux, l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage et la réduction des risques dérivant des substances dangereuses ;
- échangeant des informations sur la mise en oeuvre de l'évaluation de l'impact sur l'environnement ;
- coopérant pour aider les pays d'Europe centrale et orientale, la Russie, l'Ukraine et les autres NEI à faire face à leurs problèmes d'environnement, y compris les questions de sécurité nucléaire ;
- élaborant des accords multilatéraux visant à atténuer les risques des polluants organiques persistants et à en réduire l'utilisation.

2. Coopération arctique

Ils coopéreront au développement durable de la région arctique et à la protection de son environnement.

3. Migration et asile

Ils veilleront à :

- coopérer sur toutes les questions liées aux mouvements internationaux de personnes ;
- continuer à étudier en commun les mesures destinées à combattre les migrations illégales, y compris les filières organisées et la traite des femmes et des enfants par-delà les frontières nationales en violation des procédures établies en matière d'immigration ou d'accueil des réfugiés ;
- échanger des informations sur les tendances en matière d'asile et sur les initiatives prises dans le domaine de la réforme du système de l'asile, ainsi que sur l'apparition de phénomènes nouveaux tels que les demandes d'asile présentées par des enfants non accompagnés ;

- renforcer leur coopération dans des domaines tels que l'intégration des immigrants et s'attaquer aux causes profondes des migrations ;
- coopérer en vue de faire face à des situations qui impliquent des déplacements internationaux de personnes, tant au niveau bilatéral que dans les enceintes internationales ;
- oeuvrer au développement d'une coopération multilatérale et bilatérale appropriée en vue de gérer les mouvements migratoires et de demandeurs d'asile ;
- procéder à des échanges d'informations et d'expériences sur l'application des technologies de l'information à des projets et actions dans le domaine de l'immigration.

4. Lutte contre le terrorisme

Ils veilleront à :

- oeuvrer en vue d'évaluer les menaces terroristes et d'y apporter une réponse adéquate, notamment grâce à une coopération étroite dans tous les domaines concernés ;
- étudier les divers instruments internationaux et nationaux permettant de contrer le terrorisme ainsi que les possibilités de coopérer plus étroitement dans cette lutte. Ces travaux devraient se fonder sur les lignes directrices d'action définies dans la déclaration ministérielle d'Ottawa sur la lutte contre le terrorisme et sur les orientations récentes des enceintes internationales, telles que la réunion des experts du P-8 sur le terrorisme.

5. Lutte contre la criminalité internationale organisée, le trafic de drogue et l'utilisation abusive des autoroutes de l'information

Ils veilleront à :

- échanger des informations et coordonner leurs efforts, sur le plan bilatéral comme dans le cadre d'enceintes multilatérales, pour lutter contre le trafic de drogue et pour enrayer l'extension de la criminalité internationale organisée ;

- coopérer en vue d'améliorer l'efficacité du groupe de Dublin en tant qu'enceinte informelle de coordination de l'assistance internationale dans les domaines de la lutte contre la drogue ;
- s'efforcer d'aboutir, en 1997, à un accord sur la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques en vue de la production illégale de drogues et de substances psychotropes ;
- coordonner leurs programmes et projets d'assistance à la lutte contre les stupéfiants dans les Caraïbes ;
- échanger leurs informations en vue de lutter contre le blanchiment de l'argent ;
- promouvoir le respect des intérêts d'ordre public (par exemple, en matière d'atteinte à la vie privée, d'incitation à la haine, d'obscénité et d'accès aux services de police) dans le cadre de l'accroissement des flux transfrontières de données sur les autoroutes de l'information.

6. Coopération dans le domaine judiciaire

Ils veilleront à :

- déterminer les moyens permettant de renforcer l'entraide judiciaire internationale et les mécanismes d'extradition et de coopérer en vue d'obtenir des éléments de preuve et autres informations pertinentes ;
- étudier la possibilité d'une coopération en matière de saisie judiciaire et de confiscation d'avoirs.

7. Coopération dans le domaine de la santé

L'UE et le Canada oeuvreront ensemble à la mise au point d'une approche de la coopération qui reconnaisse la nécessité des échanges d'informations et d'expériences sur les questions sanitaires. La mondialisation croissante entraîne la nécessité d'une collaboration pour une multitude de problèmes d'ordre sanitaire, notamment ceux liés aux maladies transmissibles et à la réglementation des biens et des services touchant à la santé.

Ils échangeront des informations sur les maladies

respiratoires professionnelles et étudieront la possibilité d'une coopération entre l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et le Centre international pour la prévention des maladies respiratoires professionnelles.

IV. PROMOTION DES LIENS

L'histoire, la langue, les relations commerciales et une longue tradition d'échanges culturels ont cimenté des liens transatlantiques fondés sur la culture et la société. Pour permettre à ces précieuses relations de continuer à se développer à l'aube du siècle prochain et au-delà, il faut jeter de nouveaux ponts entre les peuples de l'UE et du Canada.

1. Renforcement des liens dans le domaine de l'éducation et de la culture

Ils veilleront à :

- renforcer encore leur coopération par le biais de l'Accord sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- encourager la coopération volontaire et la diffusion d'informations en vue de la reconnaissance mutuelle des études et diplômes universitaires et des qualifications professionnelles ;
- poursuivre leur coopération dans le domaine culturel en favorisant davantage les contacts entre les institutions culturelles de l'Europe et du Canada ;
- encourager l'étude de leurs systèmes de gouvernement respectifs ainsi que de l'histoire, des cultures et des langues de l'autre partie, en prévoyant notamment la possibilité de créer un réseau de centres d'excellence transatlantiques ;
- coopérer en vue de négocier un arrangement bilatéral dans le secteur de l'audio-visuel ;
- faciliter les coproductions dans le cadre de leurs régimes réglementaires respectifs ;

- favoriser le développement de la coopération dans l'utilisation du multimédia, y compris l'audio-visuel, notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation (par exemple, programmes destinés aux enfants) ;
- encourager des programmes communs visant au développement de la dimension nationale dans les domaines de la culture et de l'éducation ;
- promouvoir des conférences, des symposiums et des séminaires consacrés à des questions telles que la télévision et l'expression culturelle, les programmes pour enfants et les programmes éducatifs, et la violence à la télévision.

2. Renforcement et élargissement de la coopération scientifique et technique

Faisant fond sur l'accord de coopération scientifique et technique entre la CE et le Canada qui est entré en vigueur en février 1996, ils continueront à renforcer et à élargir leur coopération dans le domaine de la science et de la technologie.

Reconnaissant que les progrès scientifiques et techniques sous-tendent leur capacité de faire face aux défis planétaires et favorisent la croissance économique et la création d'emplois, ils promouvoir les activités scientifiques et techniques menées en coopération à l'appui des thèmes recensés dans le présent document.

Ils coopéreront dans le domaine de la biotechnologie et encourageront la coopération en matière de réglementation, notamment en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés.

3. Contacts interentreprises

L'UE et le Canada consacreront tous leurs efforts à identifier et à soutenir la mise en place d'alliances commerciales stratégiques transnationales, les transferts de technologies et d'autres formes de coopération industrielle. À cette fin, ils exploreront les moyens d'appuyer les contacts interentreprises, y compris les tables rondes, les séminaires et les conférences sur des problèmes d'intérêt commun, et, le cas échéant,

d'utiliser pleinement les mécanismes existants institués par l'accord-cadre de 1976.

4. Liens entre personnes

Afin de promouvoir des liens plus étroits entre les personnes, ils veilleront à :

- faciliter mutuellement le franchissement de leurs frontières respectives ;
- faciliter les contacts entre parlementaires ;
- encourager la multiplication des contacts entre citoyens et institutions dans des cadres divers : jeunes (y compris par le biais d'emplois de vacances), artistes, contacts professionnels, populations autochtones, carrefours de réflexion, etc. ;
- favoriser les activités dans le domaine du tourisme ;
- promouvoir des conférences, des symposiums et des séminaires communs dans le contexte de la société de l'information pour encourager les échanges d'informations dans le but notamment de stimuler les relations industrielles et institutionnelles (par exemple, liens entre des régions ayant des intérêts similaires).

doc
CA1
EA444
97J56
EXF

.63058736 (E)
.63058803 (A)



ANADA EUROPE



Joint Political Declaration on Canada-EU Relations and Joint Canada-EU Action Plan



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Canada

Joint Political Declaration on Canada-EU Relations i

Joint Canada-EU Action Plan 1

I. ECONOMIC AND TRADE RELATIONS 1

- 1. Reinforcing the multilateral trading system 1
- 2. Reinvigorating the bilateral economic relationship 4
- 3. Employment and growth 9

II. FOREIGN POLICY AND SECURITY ISSUES 10

- 1. Strengthening co-operation on Euro-Atlantic security issues 10
- 2. Strengthening co-operation on global issues 11
- 3. Regional co-operation 12
- 4. Development co-operation 13
- 5. Humanitarian assistance 13

III. TRANSNATIONAL ISSUES 14

- 1. Preservation of the environment 14
- 2. Arctic co-operation 15
- 3. Migration and asylum 15
- 4. Fight against terrorism 16
- 5. Combating international organised crime, drug trafficking, and misuse of the information highway 16
- 6. Co-operation in legal matters 17
- 7. Co-operation in health 17

IV. FOSTERING LINKS 18

- 1. Strengthening educational and cultural links 18
- 2. Strengthening and broadening science and technology co-operation

43-279-935 ce/
43-279-936 (A) 63058803

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

SEP 11 1997

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

**Department of Foreign Affairs and International Trade
European Union Division (REU)
125 Sussex drive
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0G2**

http://www.dfait-maeci.gc.ca/english/geo/europe/eu/menu1_en.htm

Joint Political Declaration on Canada-EU Relations

Mindful of the ties of history, tradition, culture, and kinship that bind us, and of our community of values we, Canada and the European Union, agree to further enhance our co-operation in pursuit of common objectives and on the basis of deeply-held, shared, principles. This joint endeavour is given special meaning by the trading relationship that has characterised the transatlantic region since the age of discovery, and by a commitment to common security and democratic values that have led Canadians and Europeans to join in defence of freedom and democracy in Europe and elsewhere. Our deep attachment to democracy and the rule of law, our shared commitment to the protection of human rights, and our promotion of free market economies, the 1976 Framework Agreement and the 1990 Declaration on Canada-EC Relations, all of these give special meaning to the actions we will undertake together. In this context, we may associate all interested participants, including the Canadian provinces and other sub-national entities in their respective areas of competence, in developing transatlantic contacts and in implementing the Joint Action Plan.

The transatlantic community benefits from a long tradition of co-operation in international security and defence. In view of the new security environment on the European continent, we are committed to the construction of a European security architecture in which the North Atlantic Treaty Organisation, the European Union, the Western European Union, the Organisation for Security and Co-operation in Europe and the Council of Europe have complementary and mutually reinforcing roles to play.

We will co-operate actively to give new impetus to democratic development; good governance, the rule of law, and human rights. Preventive diplomacy, peace-keeping and peace-building will receive increased attention in the future. We will co-operate closely on the former Yugoslavia. We will jointly strive to rebuild a viable civil society in this war torn region and to create the conditions necessary for a lasting peace.

On the basis of our shared experience in assisting the new democracies of Central and Eastern Europe, Russia, Ukraine and other NIS, we will work together seeking to entrench stability, democracy, free markets and economic growth in the region.

We will take new steps to enhance our collaboration in all appropriate fora dealing with arms control and the non-proliferation of weapons of mass destruction. In the area of conventional arms control, including the objective of eliminating anti-personnel land-mines, we have agreed to make a special effort. In response to the challenges posed by the threats to global security, and the transnational impact of global trends, we will enhance co-operation to deal better with issues such as environmental degradation, nuclear safety, uncontrolled migration, terrorism and international crime. We will seek to enlist the support of other members of the UN to promote effective international regimes wherever needed.

Recalling the priority we attach to development aid, notably with respect to the least developed countries, we agree to reinforce our coordination in multilateral fora and co-operate more actively at the bilateral level.

We will promote economic prosperity by adopting measures to strengthen our trading relationship and increase business-to-business contacts and give priority to resolving pending bilateral trade disputes and to enhancing the development of bilateral trade flows. In doing so, we will emphasize co-operation and the rules-based resolution of disputes as guiding principles. Our focus will be on practical results in reducing and removing barriers to trade. We will also work closely in the World Trade Organisation in an effort to open new markets and increase prosperity.

In addition to the common approach between Canada and the European Union in combating secondary embargoes, we will work together under the Action Plan in order to avoid unilateralism and the extraterritorial application of laws.

In order to secure the long-term future of our bilateral relationship we agree to place special emphasis on the people to people links that form a bridge across the

Atlantic. In order to renew our ties based on shared cultures and values, we will encourage contacts between our citizens at every level, especially among our youth. We will also remove unnecessary barriers between people by making it easier for our respective business men and women to make contact and to identify new commercial opportunities.

In recognition of the impact information technology has had on scientific and academic development, we will take imaginative new steps to enhance collaboration on science and technology. Cognisant of the new realities of globalization and the emerging information society, including the opportunities offered to increase prosperity, we will co-operate to develop information and communication strategies that respect cultural and linguistic diversity.

To ensure that our elected officials remain engaged and sensitive to the new currents of our dynamic relationship, we will actively promote contacts between our Parliamentarians, as well as our young people, and our artists and creators, on issues of common concern.

In order to achieve our common goals we today adopt this Joint Political Declaration and its Joint Action Plan aimed at furthering our bilateral co-operation. These documents do not affect any legal position of Canada, the European Community, or its Member States, nor do they prejudice the respective legal positions of Canada and the Kingdom of Spain in the "Fisheries Jurisdiction Case" before the International Court of Justice. The Action Plan is based on our community of values, which is the source of our strength in so many fields. We are committed to sharing these values, and the benefits they bestow, with other countries that may seek our co-operation and support. In this respect, we will consider with the United States, on a case-by-case basis, trilateralisation in specific areas covered by the Joint Action Plan.

As our dynamic relationship continues to evolve we stand ready to respond to new challenges and opportunities by updating and amending our mutual agenda to meet future demands.

DONE at Ottawa, in duplicate, this 17th day of December, 1996, in the English and French languages, both versions being equally valid.

**FOR THE GOVERNMENT
OF CANADA**

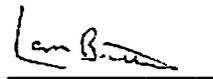
**FOR THE EUROPEAN
UNION**



Jean Chrétien
Prime Minister



John Bruton
President of the European Council



Sir Leon Brittan
Vice-President of the European Commission

Joint Canada-EU Action Plan

This Action Plan is designed to strengthen and expand Canada-EU relations. It consists of four parts:

Economic and Trade Relations
Foreign Policy and Security Issues
Transnational Issues
Fostering Links.

The Action Plan will apply the Joint Political Declaration and be implemented on the basis of the mechanisms established under the 1976 Canada-EC Framework Agreement for Commercial and Economic Co-operation, the Declaration on Canada-EC Relations of 22 November 1990, and, as appropriate, other bilateral or multilateral instruments. Canada-EC Summits will assess results and perspectives.

I. ECONOMIC AND TRADE RELATIONS

Canada and the EU are important economic partners who share a common outlook and philosophy with regard to international trade and commerce. They commit themselves to strengthening the multilateral trading system and to facilitating their bilateral trade and investment flows.

1. Reinforcing the multilateral trading system

a) Strengthening the WTO

They will:

- promote adherence to the multilateral trade regime, including the effective functioning of the WTO dispute settlement system, and work to secure the full implementation of the Uruguay Round Agreements by all WTO Members;
- work to ensure a successful and substantive follow-up to the December 1996 Singapore Ministerial meeting;

- co-operate on the accession of new WTO members on the basis of respect for WTO rules and the achievement of meaningful market access;
- promote the effective management and operation of the WTO.

b) Uruguay Round unfinished negotiations

They will work together for and commit themselves to the successful completion of the negotiations on telecommunications and financial services, aiming at the conclusion of genuine multilateral agreements based on the MFN principle, as well as ensuring multilateral liberalisation of maritime transport.

c) Government procurement

- They agree on the general objectives of encouraging all WTO members to accede to the WTO Government Procurement Agreement (GPA) and of improving its disciplines.
- They commit themselves to a full implementation of their commitments under the GPA and to the on-going WTO negotiations related to government procurement and will promote the launch of further negotiations aimed at covering substantially all government procurement and including all WTO members.
- They agree to initiate work on a multilateral arrangement on transparency, openness and due process in government procurement, which would also help to reduce corruption as an impediment to trade.

d) New issues on the trade policy agenda

They will address together, in the WTO and other international fora, the new issues on the trade agenda, in particular:

- (i) Environment: They will follow-up on the report of the WTO Committee on Trade and Environment (CTE) for the Singapore Ministerial by working within the CTE to ensure that trade and

environment policies are mutually supportive.

- (ii) Investment: They will strive for a successful conclusion of the negotiations on a Multilateral Agreement on Investment (MAI) in the OECD framework, enshrining strong principles on international investment liberalisation and protection.

They agree to promote work on trade and investment within the WTO and to make every effort to create the conditions required for the launching of negotiations on investment in the WTO, which should not prejudice the results of the MAI negotiations.

- (iii) Competition: They will pursue work on the scope for multilateral action in the fields of trade and competition policy with a view to putting the question on the agenda of future WTO proceedings with the objective of possible rule making.
- (iv) Labour standards: They confirm their endorsement of the provisions on core labour standards contained in the WTO Ministerial Declaration adopted at Singapore on 13 December 1996.

e) Opening new markets

They will co-operate in creating additional trading opportunities, bilaterally and throughout the world in conformity with WTO rules.

They will consult about recent respective initiatives in the area of market access.

They will work toward the conclusion of a multilateral Information Technology Agreement as soon as possible.

In the perspective of the WTO Singapore meeting they will pursue all possibilities for further trade liberalisation.

f) Intellectual property rights (IPR)

They will:

- co-operate to ensure the full implementation of the TRIPs Agreement and improve the level of IPR protection throughout the world.
- work together to conclude successfully the work in progress to develop improved standards of IPR protection in WIPO.

g) Standards and technical regulations

They will co-operate to ensure the full implementation of the Technical Barriers to Trade and Sanitary and Phytosanitary Agreements, and give consideration to developing further initiatives in the WTO to eliminate technical barriers to trade.

2. Reinvigorating the bilateral economic relationship

They will consider with the United States, on a case-by-case basis, trilateralisation between Canada, the European Union and the United States for subjects included in the New Transatlantic Market Place.

a) Dealing with bilateral trade disputes and facilitating trade

They will give priority to resolving pending bilateral trade disputes and to enhancing the development of bilateral trade flows. They commit themselves to a more effective use of, and where necessary to improve, existing mechanisms, including those under the 1976 Framework Agreement for Commercial and Economic Co-operation, to provide early warning of potential trade and investment disputes and to address the increase of trading and business opportunities.

b) Joint study

They will carry out a joint study on ways of facilitating trade in goods and services and further reducing or eliminating tariff and non-tariff barriers.

c) Standards certification and regulatory issues

They will rapidly conclude a bilateral agreement on

mutual recognition of conformity assessment, which includes certification and testing procedures for several sectors.

They will strengthen regulatory co-operation, in particular by encouraging regulatory agencies to give high priority to co-operation with their transatlantic counterparts, so as to address and prevent technical and other non-tariff barriers to trade and investment resulting from different regulatory processes at all levels.

d) Competition policy

They aim to bring the bilateral co-operation agreement in the area of competition policy into force in 1997.

e) Government procurement

They will work to expand the access at all levels to their respective public procurement markets, on the basis of fair and balanced opportunities. They will also examine other issues of common interest to advance liberalisation of public procurement markets.

f) Financial services

They will co-operate with a view to facilitating market access to their respective financial services industries.

g) Intellectual property rights (IPR)

They will renew their efforts to resolve all remaining bilateral IPR problems.

h) Customs and indirect taxation

(i) They will endeavour to reach a bilateral agreement on customs co-operation and mutual assistance in early 1997. This agreement should cover:

- with regard to customs co-operation:

- the simplification of customs procedures, computerisation, including data exchange and

common access to databases, methods of work, exchange of officials and co-operation within international organisations;

- and with regard to mutual assistance:

- the provision of information on request, including the carrying out of surveillance and enquiries and the spontaneous exchange of information on all matters related to the application of Canadian/Community customs legislation, including the exchange of enforcement information for the proper application of customs law and for the prevention and combating of customs offenses.
- (ii) They will establish, as much as possible, a common approach with regard to interpretation of the WTO Customs Valuation Code.
- (iii) They will exchange information with respect to value-added taxation systems in both Canada and the Community.

j) Anti-dumping and countervailing duties

They will work together towards the achievement of multilateral consensus in the interpretation and implementation of the WTO rules concerning anti-dumping and countervailing duties.

j) Fisheries

Noting:

- the Agreed Minute of 20 April 1995 and the subsequent adoption of its different elements in the NAFO context;
- Canada's decision to reopen its ports to EU-registered fishing vessels effective 21 June 1996 and that Canadian and EU enterprises can enter into joint commercial ventures;

They will follow up on the results of their bilateral fisheries negotiations of 1992 and 1995.

They express their determination to adopt all the necessary measures with a view to the early ratification and subsequent implementation of the United Nations Agreement on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks.

k) Veterinary, sanitary and phyto-sanitary co-operation

They will aim to conclude the ongoing negotiations on a bilateral agreement concerning equivalence in the veterinary sector, without delay. They will also co-operate on sanitary, phyto-sanitary and other veterinary matters.

l) Transport

They will jointly support the development of a global navigation satellite system and the multilateral co-operation mechanisms to achieve that goal.

They will co-operate on air traffic management and air safety.

They will exchange information on maritime transport of dangerous or polluting goods, further strengthen co-operation in the area of Port State Control, and develop co-operation on vessels traffic management information systems, including use of the European Permanent Traffic Observatory (EPTO).

m) Energy

They will consult regularly using existing mechanisms on energy and energy-related issues, and pursue the possibilities for joint or coordinated actions where appropriate, notably in the field of energy trade, investment and deregulation, energy policy including environmentally related issues, energy technology, and nuclear questions. This also includes energy co-operation with third countries, and, in particular, the former centrally planned economies.

n) Information society, information technology, and telecommunications

They will:

- exchange views on the evolution of the information society (both information technology and content, including in the audio-visual sector) and promote joint co-operation for a better understanding of its importance for economic, social and cultural development and for the respect of cultural and linguistic diversity;
- exchange views and coordinate on regulatory issues, paying particular attention to pro-competitive policies and regulatory regimes, interconnection and interoperability, including standardisation issues, universal service, access to information and the protection of IPR;
- continue their joint work on telecommunications policy including the negotiation of a multilateral agreement on basic telecommunications services with a view to eliminating barriers to trade and investment and to ensuring effective possibilities for competition;
- exchange views on their respective development of the information highway in order to identify opportunities for joint development of business and public sector products and services, to provide new cultural links and to enhance their ability to promote cultural and linguistic diversity;
- co-operate on the integration of the developing countries into the global information society, in particular, through joint support of the actions arising from the Information Society and Development Conference in South Africa and through joint participation in the International Telecommunications Union;
- jointly support the implementation of the G-7 global projects on the information society including establishing broadband communication network links and institutional links among Canadian and European institutions in order to facilitate joint co-operation projects;
- address data protection and privacy issues with a view to facilitating data flows between Canada and the EU, while guaranteeing the rights of individuals.

o) Statistical co-operation

They will:

- continue their efforts to reconcile their respective statistics on investment and trade in goods and services;
- develop compatible methods of collecting and analyzing statistics.

3. Employment and growth

Faced with the twin challenges of achieving economic growth and combating unemployment, they will co-operate in the follow-up to the G-7 Summit initiative and the G-7 Jobs Conference in Lille.

They will continue to exchange views on macroeconomic issues in the light of the importance of a sound macroeconomic framework, both for the development of an harmonious relationship and for the fostering of non-inflationary growth, the reduction of imbalances and international financial stability.

They will establish a dialogue on employment policy as well as labour related and social issues under the aegis of the Joint Co-operation Committee. Such a dialogue may include: removing barriers to employment and disincentives to entering the labour market; integration of young people into the labour market; fostering workers mobility; approaches to training and innovations in the work place.

II. FOREIGN POLICY AND SECURITY ISSUES

As stated in the 1990 Declaration on Canada-EU Relations, Canada and the EU share a commitment to strengthening the transatlantic relationship and to the security and stability of Europe, the extension of democracy, respect for human rights, and the rule of law, in the wider world. They have a common interest in stimulating and supporting efforts aimed at resolving international and civil conflicts also by promoting peace-keeping and peace-building measures. They also share a commitment to working through relevant international organisations and implementing preventive diplomacy in conformity with international law.

In the spirit of the commitments and mechanisms identified in the 1990 Declaration, areas for common consultation and action will be jointly identified and periodically reviewed.

1. Strengthening co-operation on Euro-Atlantic security issues

Recognising the indivisible character of Euro-Atlantic security they confirm that NATO remains, for its members, the centrepiece of transatlantic security, providing the indispensable link between North America and Europe.

In the context of the relevant institutions and in the light of their evolution, they will continue to work together to promote common security, including through the design of a new European Security Architecture.

They will work together in ensuring that the process of integration into European and transatlantic security structures occurs in a manner which enhances the common security preserved by the transatlantic link.

2. Strengthening co-operation on global issues

a) United Nations

They will coordinate their efforts to resolve the financial crisis of the United Nations and consult on reform of the UN system.

Wherever possible, they will coordinate more closely their positions in all appropriate UN bodies, including specialised agencies and subsidiary organs of the UN, in the spirit of transatlantic relations.

b) Global security, disarmament and non-proliferation

They will co-operate to achieve further progress on disarmament measures and will co-ordinate their efforts to prevent the proliferation of nuclear, chemical and biological weapons by working towards the implementation of the CTBT and promoting and strengthening of, and universal adherence to, the NPT, the early and effective implementation of the Chemical Weapons Convention and the conclusion of a verification regime for the Biological and Toxin Weapons Convention. They will promote efforts to negotiate a convention to ban the production of fissile material for weapons purposes and will co-operate within the G-7/P-8 on the safe and effective management of weapons fissile material designated as no longer required for defence purposes. They will work to promote greater restraint and transparency in conventional arms transfers and co-operate to promote the further strengthening of the Convention on Certain Conventional Weapons and the elimination of the irresponsible use of anti-personnel mines.

c) Human rights and democracy

They will:

- consult bilaterally and within the framework and the relevant bodies of the UN, especially the UN Commission on Human Rights, on human rights issues in general and particularly on measures to apply to countries where human rights are being violated;

- consult on election monitoring missions, regularly exchange information on the results of electoral missions and, whenever possible, co-operate in order to promote good governance, the rule of law, democratic institutions and civics education;
- consult and co-operate in the development of peace-building strategies aimed at, inter alia, the development of an effective framework for action;
- improve international coordination in post-conflict situations;
- work together to promote the rights of the child.

3. Regional co-operation

Within the general framework of their consultations, Canada and the EU will enhance the level of their co-operation in specific areas where this might prove appropriate and fruitful. For the time being they reaffirm their interest in the following areas:

a) OSCE

They will strengthen their coordination in the OSCE framework, including on conflict prevention and crisis management, confidence and security building measures, the new security model, and fostering democracy and human rights.

b) The Balkans

They will continue their work together to ensure the full implementation of the Dayton/Paris Peace Accords and of the relevant UN Security Council resolutions and to assist in the reconstruction of the region.

They will work together to safeguard and develop the political, legal, economic and human conditions needed for a full return of peace, stability, rule of law, and respect for human rights to former Yugoslavia. In the spirit of preventive diplomacy they will also co-operate in order to promote general conditions of stability in the region.

c) Central and Eastern Europe

They will consult and work together in order to support the process of transition towards full democracy and market economy in the countries of Central and Eastern Europe with specific reference to problems of common interest.

d) Russia, Ukraine and other NIS

They will consult on their respective policies with regard to Russia, Ukraine and other NIS with specific regard to problems and actions of common interest. This consultation will take place bilaterally and in multilateral fora such as the EBRD, IBRD and the IMF.

e) Middle East

They will consult on further steps necessary to promote peace and stability in the Middle East.

4. Development co-operation

Recalling the priority they attach to development aid, notably with respect to the least developed countries, they agree to reinforce their coordination in multilateral fora and co-operate more actively at the bilateral level.

5. Humanitarian assistance

They will consult on improving the delivery of multilateral humanitarian assistance and the efficiency of UN humanitarian operations and, where appropriate, may undertake joint initiatives towards these ends.

III. TRANSNATIONAL ISSUES

In an era of increasing globalization, Canada and the EU pledge to pool their efforts to respond effectively to the new challenges affecting their social and physical environment.

1. Preservation of the environment

They will reinforce their efforts to improve the effectiveness of multilateral actions to protect the global environment including by strengthening the exchange of information and reporting on global environmental issues, such as biodiversity, climate change, depletion of the ozone layer, desertification and erosion, water quality, land-based sources of marine pollution, hazardous wastes, contaminated soils, and forest issues.

They will work together at the UN Commission on Sustainable Development (CSD) and will continue working on the successful conclusion of the CSD's work on the sustainable management of forests. They will also work together at UNEP, and at the Global Environmental Facility to encourage greater effort in the challenge of preserving the global environment.

They will enhance their bilateral dialogue by:

- exchanging information on the development and possible use of economic and fiscal instruments in the implementation of environmental policy objectives;
- endeavouring to achieve better environmental performance towards greening their operations;
- exchanging information on their respective eco-labelling systems;
- extending co-operation on chemicals issues, such as prior informed consent for the trade in hazardous chemicals, harmonisation of classification and labelling, and reduction of risks from hazardous substances;
- exchanging information on the implementation of environmental impact assessment;

- co-operating in helping the countries of Central and Eastern Europe, Russia, Ukraine and other NIS address their environmental problems, including nuclear safety issues;
- developing multilateral agreements towards the mitigation and reduction of Persistent Organic Pollutants.

2. Arctic co-operation

They will co-operate on the sustainable development and the environmental protection of the Arctic region.

3. Migration and asylum

They will:

- co-operate on all issues related to the international movement of people;
- continue to jointly explore measures to combat illegal migration, including the smuggling of people and the trafficking of women and children across national boundaries in contravention of established immigration or refugee procedures;
- exchange information on asylum trends and on initiatives in the area of asylum system reform and on the emergence of new phenomena such as asylum claims of unaccompanied children;
- increase co-operation in such areas as immigrant integration and address the root causes of migration;
- co-operate in response to situations involving the international displacement of persons, both bilaterally and in international fora;
- work towards the development of appropriate multilateral and bilateral co-operation for the management of migration and asylum movements;
- exchange information and experiences on the application of information technology to immigration projects and operations.

4. Fight against terrorism

They will:

- work on assessing and responding, appropriately, to terrorist threats in particular through close co-operation in all areas concerned;
- study various international and domestic instruments to counter terrorism and the possibilities of co-operating more closely in this fight. This work should be based on the Guidelines for Action established in the Ottawa Ministerial Declaration on Countering Terrorism and recent developments in international fora such as the P8 experts meeting on terrorism.

5 Combating international organised crime, drug trafficking, and misuse of the information highway

They will:

- exchange information and coordinate their efforts, both bilaterally and in multilateral fora, in combating drug trafficking and in the fight to stem the spread of international organised crime;
- co-operate with the view to enhancing the effectiveness of the Dublin Group as the informal forum for coordination of international assistance in the areas of the fight against drugs;
- endeavour to reach an agreement in 1997 on combating the diversion of precursor chemicals to illicit manufacture of drugs and psychotropic substances;
- coordinate their counter-narcotics assistance programmes and projects in the Caribbean;
- share information with a view to combating money laundering;
- promote respect for public policy concerns (eg. privacy, hate propaganda, obscenity and law enforcement access) in enhancing transborder data flows on the information highway.

6. Co-operation in legal matters

They will:

- identify means of strengthening international legal assistance, extradition mechanisms, and of co-operating in the obtaining of evidence and other relevant information;
- examine possible co-operation on judicial seizure and forfeiture of assets.

7. Co-operation in health

Canada and the EU will work together to develop a co-operative approach which recognises the need to share information and experiences on health issues. Increasing globalization has led to the need to collaborate on a variety of health issues including those related to communicable diseases and the regulation of health goods and services.

They will exchange information on occupational respiratory diseases and explore the possibility of co-operation between the European Agency for Safety and Health at Work and the International Centre for the Prevention of Occupational Respiratory Disease (ICPORD).

IV. FOSTERING LINKS

History, language, commercial relations, and long-standing cultural exchanges have cemented transatlantic ties on culture and society. To allow this valuable relationship to grow further into the next century and beyond, new bridges need to be built between the peoples of Canada and the EU.

1. Strengthening educational and cultural links

They will:

- further strengthen their co-operation through the Agreement on Higher Education and Vocational Training;
- encourage voluntary co-operation and dissemination of information for the mutual recognition of university studies, degrees, and professional qualifications;
- further co-operate in the cultural field by facilitating increased contacts between cultural institutions in Canada and in Europe;
- encourage the study of each other's systems of government, as well as histories, cultures and languages, including the possibility of creating a network of transatlantic centres of excellence;
- co-operate with a view to negotiating a bilateral arrangement in the audio-visual sector;
- facilitate co-productions within the framework of their respective regulatory regimes;
- promote the development of co-operation in multi-media use, including audio-visual, inter alia in the areas of culture and education (e.g. children's programmes);
- promote joint programmes for the development of domestic content in the areas of culture and education;
- promote conferences, symposia and workshops on issues such as television and cultural expression, children's and educational programmes and violence on tv.

2. Strengthening and broadening science and technology co-operation

Building on the Agreement for Scientific and Technological Co-operation between Canada and the EC, which entered into force in February 1996, they will further strengthen and broaden their co-operation in the area of science and technology.

Recognising that scientific and technological advances underlie their ability to meet global challenges and the fostering of economic growth and job creation, they will promote co-operative science and technology activities in support of topics identified in this document.

They will co-operate in the field of bio-technology and encourage regulatory co-operation, including with respect to genetically modified organisms.

3. Business-to-business contacts

Canada and the EU will devote their best efforts to identify and support the establishment of transnational strategic business alliances, technology transfers and other forms of industrial co-operation. To this end, they will explore the scope for supporting business-to-business contacts, including round-tables, seminars and conferences on issues of mutual interest and, if appropriate, for fully utilising the existing mechanisms established by the 1976 Framework Agreement.

4. People to people links

In order to promote closer links between people they will:

- facilitate the movement of each other's citizens across their respective borders;
- facilitate contacts between parliamentarians;
- encourage increased contacts between citizens and institutions in diverse fora: youth (including through

working vacations), artists, professionals, indigenous people, think tanks, etc.;

- promote activities in the field of tourism;
- promote joint conferences, symposia and workshops in the context of the information society to encourage information exchange in particular to foster industrial and institutional relationships (eg. links between regions having similar interests).